

[écoutez Christian Lochon sur rcf <https://rcf.fr/actualite/christian-lochon>]

Notre premier souci a été, en nous appuyant sur des exégètes modernes, de relier l'islam initial à son environnement, pas seulement bédouin comme on avait l'habitude, chez les orientalistes du XIX<sup>e</sup> siècle, de l'y maintenir, mais aussi, de reconnaître dans le Coran ses ascendances culturelles mésopotamiennes, auxquelles nous avons aussi emprunté un grand nombre de mythes depuis l'épopée de Gilgamesh (2500 B.C.), persanes par le mazdéisme et le manichéisme (Iblis au service de la remontée de l'humanité vers Dieu), judaïques et chrétiennes. La 1<sup>e</sup> sourate du Coran contient le mot « sirat », qui vient de « stratos » (la voie droite), montrant les emprunts grecs ; d'autres sont éthiopiens, hébreux, iraniens. Le Pr. Mohamed Arkoun rappelle constamment combien ce Livre est le réceptacle des connaissances humaines transmises par les traditions les plus variées. Des études récentes ont montré les difficultés de recension du texte coranique, dont la version définitive tardive a été imposée à la communauté, les variantes étant soigneusement détruites jusqu'à ce qu'on en retrouve à Sanaa en 1960.

Les thèmes coraniques incluent les 5 piliers de l'Islam, kit minimum du pratiquant, mais insuffisants pour révéler tout ce que le Coran offre de réflexions sur le destin religieux de l'homme, la foi, la morale, le droit, le statut personnel, et même la pratique de la magie ou le combat religieux, ainsi que la personnalité du Prophète Mohamed. Cette ouverture sur et par des cultures différentes ont conduit à des particularismes régionaux, sunnisme ou chiisme (dont l'affrontement à la mort du Prophète revient aujourd'hui dans toute sa vigueur), zaïdisme, ismaélisme, druzisme, alaouitisme et bien sûr, kharijisme dont les traces se retrouvent en Oman, en Tunisie, en Algérie et dans la diaspora.

L'Islam n'est pas que cultuel ou rituel. Des hommes se sont inspirés du Coran pour créer le mouvement philosophique mutazilite qui se poursuit aujourd'hui et s'oppose à l'intégrisme et le spiritualisme soufi ou confrérique. Aujourd'hui, le rôle positif des femmes et la pensée moderniste, la défense des droits de l'homme s'inspirent aussi du texte révélé. Ce que nous pourrions appeler « l'islam de France ou « islam gallican » a été présenté à nos lecteurs dans le Bulletin de l'œuvre d'Orient No 784 de juillet 2014. Presque partout des penseurs musulmans n'hésitent pas à proclamer comme Fouad Zakaria (cf bibliographie) au Caire, que dans l'enseignement théologique islamique encore en cours dans leurs Universités, « les passions et les émotions l'emportent sur la raison » ; le Pr. Mohamed Talbi, à Tunis (cf

bibliographie) , n'hésite pas à assurer que « le réformisme va réussir dans les communautés d'Occident , là où il y a la liberté . Il faut que les musulmans se réforment de l'intérieur, dans leur conscience musulmane, et arrivent à la conviction intime qu'ils sont en harmonie avec eux-mêmes tout en rejetant ce qui est contre la modernité, la justice, l'humanisme, et qui n'est que le produit d'une époque révolue.

Plus incisif, le Pr Abdelwahab El Affendi dans son ouvrage Who needs an Islamic State ? (Londres, Grey Seal, 1991), n'hésite pas à proclamer : « Il est temps que les musulmans réalisent que nous vivons à l'échelle globale, que nos croyances sont analysées par l'humanité toute entière. Les musulmans sont au bas de l'échelle de la liberté, de la démocratie et du respect des droits de l'Homme. Nous devons être sérieusement critiques de nous-mêmes et de notre histoire. La recherche d'un Etat islamique doit commencer par la recherche de la liberté pour les musulmans ». M. El Affendi est chroniqueur du principal périodique islamique britannique *Muslim News*.

Enfin, l'islam politique, lui aussi, prétend s'appuyer sur des schémas médiévaux, sur d'autres sourates coraniques. Wahabites, Salafistes, Frères Musulmans veulent revenir à l'islam originel, immuable et non évolutif, refusant toute nouvelle exégèse, développant le concept de « djahiliyya » antioccidentale, antichrétienne, antisounnite libérale, antichite, etc... brandissant le concept de l'Etat Islamique, où des hommes dicteraient ce qu'ils croient être la volonté de Dieu. Cette instrumentalisation politique sera vue rapidement à travers les cinq continents ; de même hélas que les réseaux terroristes qui, par « le glaive » seulement, voudraient changer le monde, bien qu'ils soient incapables de décrire ce que deviendrait le monde après leurs sanglantes opérations. Les partisans d'un Islam bloqué, au contraire, souché sur un passé recomposé, rejettent toute discussion, tout assouplissement, toute exégèse. Hostiles à toutes les possibilités de dialogue avec d'autres civilisations, ils enferment l'Islam dans une sécheresse de pensée qui coupe les ressortissants musulmans des Etats modernes de toute forme de participation citoyenne. C'est que les intégristes feignent de confondre les valeurs fondamentales de la modernité (raison critique, droits de l'homme et de la femme, humanisme) et ses effets pervers (matérialisme, athéisme, dégradation des valeurs). Une telle forme de pensée devient caricaturale si l'on pense aux talibans d'Afghanistan, aux mouvements apparentés à Al Qaïda ou à Daech

# I- VERSETS D'ORIGINE CHRETIENNE DANS LE CORAN

La thématique coranique contient 60 passages de l'Ancien Testament et 60 des Evangiles, notamment 36 citations de Mathieu, d'autres des évangiles apocryphes (Barnabé) ; la description du Paradis correspond au « Jardin d'Eden » des Pères syriaques ; la légende des 7 Dormants (sourate XVIII) est utilisée par les théologiens monophysites comme preuve de la résurrection. La mystique chrétienne a inspiré le soufisme pour le port de l'habit de laine blanche, l'enseignement aux jeunes sous forme d'aphorismes et l'habitude gyrovare de se déplacer d'un couvent à l'autre. Parfois, certains versets coraniques reprennent le thème de versets de l'Evangile presque dans les mêmes termes ; nous en avons sélectionné quelques uns. D'abord en ce qui concerne l'annonce de la naissance miraculeuse de Jésus ; Luc 1 :26, nous dit « L'ange Gabriel entra chez Marie et dit « Le Seigneur est avec toi... Tu enfanteras un fils... appelé Fils du Très Haut » à rapprocher du Coran XIX 17 et de VLV 3 « L'ange Gabriel dit : Je suis un messenger de ton Seigneur pour te faire don d'un fils pur » ; Coran XXI 91 poursuit « Nous insufflâmes en elle un souffle venant de Nous et fîmes d'elle et de son fils un miracle pour l'univers ». Les deux textes font état de l'inquiétude de Marie qui est vierge : « Comment cela se fera-t-il puisque je ne connais point d'homme ? » (Luc 1 :34) et « Comment aurais-je un fils quand aucun homme ne m'a touchée ? » (Coran XIX 20). Les miracles de Jésus sont rappelés dans Coran III 49, V 110 : « Je guéris l'aveugle né et le lépreux et je ressuscite les hommes » rapporté dans Mathieu 9 (27-30) et dans Marc 1 :3). Quant à l'élévation posthume de Jésus dans le Ciel (Actes 1 :11), elle est mentionnée dans Coran III, 55 « Je (Dieu) vais t'élever vers moi » et IV 158 « Allah l'a élevé vers Lui ». Bien sûr le Coran ne reconnaît ni la divinité du Christ ni la crucifixion de Jésus, « Ils ne l'ont ni tué ni crucifié » (IV 157). Parmi les miracles attribués à Jésus dans le Coran, il défend l'honneur de sa mère en s'adressant de son berceau aux calomniateurs (XIX 30 et ss). M.Luc Balbont, dans un interview avec Mgr Ramzi Garmo dans son blog (janvier 2017) rapporte que l'évêque chaldéen de Téhéran, originaire d'Irak, témoigne que beaucoup de convertis iraniens au christianisme ont découvert l'Evangile par les citations coraniques de poètes persans

**Jésus** est mentionné 37 fois dans le Coran. La déclaration de Vatican II, *Nostra Aetate*, considère positivement les analogies entre le Jésus du Coran et le Jésus du Nouveau Testament. Le Coran évoque en fait les controverses christologiques qui divisèrent les

Chrétiens entre 553 et 681. Durant la vie du prophète Mohamed (570-632) des chrétiens « nestoriens » (diaphsites) se réfugièrent en Arabie et leur christologie apparut compatible avec la révélation coranique. Donc, dans le Coran, Jésus est vraiment « Le Messie » annoncé aux Israélites, et dont la mère est bénie. Dans le Coran, la naissance de Jésus est annoncée par les anges à Marie (III 45) ; il est né « pur » ((XIX 19) d'une mère immaculée. « Le Verbe de Dieu fut jeté par LUI dans le sein de Marie » (IV 169). Aussitôt né, il défend l'honneur de sa mère (III 46), ce sera son premier miracle. Dieu parle du rôle exceptionnel de Jésus : « Nous avons fait de lui un Signe à l'intention des hommes » (XIX 21 et XXIII 50). Il est qualifié de « Messie » (III 45), de « Verbe de Dieu » (III 45 et IV 171), renforcé par l'Esprit Saint » (II 87, 253 et V 110). Jésus déclare : « Que la paix soit avec moi, le jour où je naquis, le jour où je mourrai et le jour où je serai ressuscité Au moment de sa mort : « Dieu dit : O Jésus je vais te rappeler à Moi et t'élever jusqu'à Moi ». (III 55). Certains de ses miracles sont rapportés dans l'Évangile : la guérison de l'aveugle de naissance et du lépreux, la résurrection des morts (III 49) ; d'autres sont inconnus : il façonne des oiseaux avec de la boue et leur donne la vie (III 49 et V 110). La mission de Jésus dans le Coran s'insère après celle de Moïse qui révéla la Torah et avant celle de Mohamed qui fait connaître le Coran. Vénéré comme un des grands messagers de Dieu, il ne peut par contre être considéré comme fils de Dieu comme l'indiquent les versets suivants « Le Messie Jésus fils de Marie n'est qu'un messenger d'Allah » (IV 171 et V 72) ou « Il ne convient pas que Dieu se donne un fils » (XIX 92). Jésus n'est pas mort sur la croix ; le verset coranique (IV 157) reprend l'affirmation des disciples de Basilide (vers 130) que Simon de Cyrène a été substitué sur la croix à Jésus. Jésus annoncerait la future mission de Mohamed : « Je suis le messenger de Dieu pour vous annoncer la bonne nouvelle d'un Messenger qui viendra après moi et dont le nom est Ahmed » ; le commentateur Razi (mort en 935) dit que ce verset reprend le texte de l'Évangile de Saint-Jean 14,17 : « je prierai Dieu et il vous donnera un autre consolateur afin qu'il demeure éternellement avec vous l'Esprit de vérité ». Ce rapprochement montre combien au Moyen Age les exégètes musulmans connaissaient les textes chrétiens.

Marie (Myriam, Mariam) se voit réserver dans le Coran une place exceptionnelle. C'est la seule femme à être désignée par son nom ; les six sourates dont on va citer quelques versets montrent comment elle est préservée du mal dès sa naissance afin de donner miraculeusement naissance à Jésus, « le Verbe de Dieu ». Ses qualités de sainteté, de

pudeur, de modestie, sont célébrées dans tout le monde islamique.

Dans la Sourate III, les versets 35 à 37 la montrent consacrée à Dieu par ses parents, remise à Zacharie, le père de Jean-Baptiste (Yahya dans le Coran), nourrie miraculeusement. Ce texte est proche de celui de l'évangile apocryphe de Jacques. Le verset 42 annonce la maternité virginale (cf. St. Luc 1, 26, 28) : « les anges dirent : « Marie, Dieu t'a élue et purifiée ; il t'a élue au-dessus des femmes du monde ». Le verset IV 171 rappelle que : « le Messie Jésus... est le Verbe de Dieu qu'il a jeté en Marie ». A la Sourate V, verset 75 Marie se voit décerner le titre de « Siddiqa » (la plus sincère) : « la Mère du Messie était sincère par excellence ».

La Sourate XIX. porte le titre de Marie ; les versets 17 à 22 décrivent l'Annonciation, puis la nativité à l'ombre d'un palmier et près d'un ruisseau rafraîchissant (comme dans l'évangile apocryphe du Pseudo-Mathieu). Lorsque Marie se rend chez les siens portant son fils, sa famille la réproouve, mais Jésus, on l'a vu, accomplit son premier miracle en prenant la défense de sa mère. Le verset XXI 91 la décrit comme « celle qui préservé sa chasteté. Nous insufflâmes en elle notre souffle et fîmes d'elle et de son fils un miracle pour l'univers. » La même phrase est reprise dans le verset LXVI 12.

Ainsi le rôle de Marie dans l'évolution de l'humanité, voulue par Dieu, est ainsi exprimé à plusieurs reprises dans le Coran. Cet honneur qui lui est réservé par les croyants musulmans est souvent mis en relief dans le dialogue islamo-chrétien. C'est ainsi qu'au Liban, le Gouvernement a fait de la Fête de l'Annonciation un jour chômé.

Saint-Jean Baptiste, appelé Yahya en arabe (contraction de Yohanna = Jean), apparaît dans deux sourates. Rappelons l'évangile de Luc 1,11 : « Un ange du Seigneur apparut à Zacharie et se tint debout à droite de l'autel des parfums » (la scène se passe dans le temple de Jérusalem). Au verset 13, l'ange rassure Zacharie effrayé : « Ne crains point Zacharie, car ta prière a été exaucée. Ta femme Elizabeth enfantera un fils et tu lui donneras le nom de Jean ». Incrédule, Zacharie répond (verset 18) : « A qui reconnâtrai-je cela ? Car je suis vieux et ma femme est avancée en âge ». Et l'ange de poursuivre : « Je suis Gabriel...J'ai été envoyé pour te parler et t'annoncer cette bonne nouvelle ». Deux sourates coraniques

donnent une version très proche du texte de Luc 1,11 ; la Sourate III 38 à 41 : « Alors Zacharie invoqua son Seigneur en disant : « Seigneur ! Donne-moi, venant de toi, une descendance bonne. C'est bien toi, celui qui entend la prière. Et les anges l'appelèrent, alors qu'il priait debout dans le sanctuaire : « Dieu t'annonce la bonne nouvelle de Jean qui déclarera véridique une Parole venant de Dieu ; qui sera un chef, un être chaste, un prophète au nombre des hommes de bien ». Zacharie dit : « Mon Seigneur ! Comment aurais-je un garçon, alors que la vieillesse m'a atteint et que ma femme est stérile ? » Il dit : « C'est ainsi. Dieu fait ce qu'il veut ». Le prestige de Jean Baptiste-Yahya est grand pour les fidèles musulmans. Son tombeau qui se trouvait dans l'église portant son nom est demeuré au même endroit, à Damas, dans l'actuelle Mosquée des Omeyyades, et les croyants chrétiens ou musulmans se rendent nombreux devant la grille qui entoure le catafalque ; c'est un lieu important de convergence entre les fidèles syriens des deux religions.

**D'autres versets favorables aux chrétiens apparaissent dans plusieurs sourates :**

Il 59 « Les croyants (musulmans), les juifs, les chrétiens et les sabéens, ceux qui croient en Dieu et au dernier jour et accomplissent le bien, ont leur rétribution auprès de leur Seigneur. Nulle crainte sur eux, ils ne seront pas attristés ».

.III, 62 « Ceux qui pratiquent le Judaïsme, les Chrétiens, les Sabéens... recevront une récompense de leur Seigneur. Ils n'auront plus de crainte et ils ne seront point affligés »

V 69 « Ceux qui se sont judaïsés, les Sabéens et les Chrétiens ; pas de crainte pour eux et ils ne seront point affligés ».

V 82 « Tu trouveras à coup sûr les mais les plus proches des croyants dans ceux qui disent : « En vérité nous sommes Nazaréens ». C'est qu'il y a parmi eux des prêtres et des moines et qu'ils ne s'enflent pas d'orgueil ».

V, 85 « Parmi les Chrétiens, vous trouverez des hommes attachés aux croyants parce qu'ils ont des prêtres et des religieux voués à l'humilité »

VI 107 « Si Dieu voulait, ils ne seraient point associateurs. Mais Nous ne t'avons pas désigné comme leur tuteur ou leur garant ».

X 94 « Si tu es dans le doute sur ce que Nous t'avons révélé, interroge ceux qui récitent l'Écriture révélée avant toi »

X 99 « Si ton Seigneur l'avait voulu, tous ceux qui sont sur la terre auraient cru, est-ce à toi de les contraindre à devenir croyants ? »

XVIII, 29 « Quiconque le veut, qu'il croie et quiconque qu'il veut qu'il mécroie. Nous avons préparé pour les injustes un feu dont les flammes les cernent »

XXII 17 « Ceux qui ont cru, les Juifs, les Sabéens, les Nazaréens, les Mages et ceux qui donnent à Allah des associés. Allah tranchera entre eux le Jour du Jugement. »

XXII 40 « Si Dieu n'avait point repoussé certains hommes par d'autres, c'en était fait des ermitages, temples, oratoires, sanctuaires et mosquées, où l'on célèbre sans cesse le nom de Dieu »

XXVIII 77 « Sois bienfaisant comme Dieu a été bienfaisant envers toi. Ne cherche pas à corrompre. Dieu n'aime pas les corrupteurs »

XXIX 46 « Ne disputez que de la plus belle façon avec les gens du Livre, sauf avec ceux d'entre eux qui prévariquent. Et dites- « Nous croyons aux livres qui nous ont été envoyés ainsi qu'à ceux qui ont été envoyés, tandis que notre Dieu et votre Dieu est le même et c'est à lui que nous nous soumettons »

XXXIX ,13 « Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle et Nous avons fait de vous des nations et des tribus pour que vous vous entreconnaissiez »

Aussi, les Chrétiens orientaux, à certaines périodes, jouèrent un rôle social, parfois politique sous différents régimes musulmans. Ainsi, les hauts fonctionnaires byzantins de Syrie servirent la nouvelle administration omeyyade comme la famille des Sarjoun, ministres des finances ; la langue grecque pour l'administration fut utilisée jusqu'en 680. Puis la nouvelle dynastie abbasside découvrit parmi les nombreuses communautés de l'empire une élite chrétienne formée depuis des générations à la recherche dans les prestigieuses Ecoles philosophiques d'Edesse, de Nisibe en Anatolie et de Gondishapour en Iran. De ce fait, le

dialogue islamo-chrétien fut à l'honneur. Même le dogme de la Trinité fut examiné avec tolérance ; les monophysites le présentèrent comme « le Soleil, sa lumière et sa chaleur » ; les nestoriens comme « La Raison , le raisonneur, le Raisonnable » ; Al Farabi et Avicenne en feront « la Connaissance, le Connaissant, le Connu ». Sous le Régime ottoman, la signature des Capitulations ou Traité d'Amitié entre François Ier et Soliman le Magnifique, renouvelé huit fois, permit l'introduction de missionnaires européens qui créèrent des écoles destinées d'abord aux chrétiens et les religieuses occidentales des ouvriers et même des écoles de filles qui élevèrent le niveau de vie et qualifièrent les chrétiens pour des emplois administratifs et pour le rôle d'intermédiaires entre l'Occident et les Ottomans. Lors de la pré indépendance et des premiers temps des Etats arabes nouvellement constitués dans la première partie du XXe siècle, on a vu des notables chrétiens jouer un rôle politique important, créer des partis, représenter leur pays à l'étranger du fait surtout que les chrétiens, ayant bénéficié d'une formation scolaire, voire supérieure, avaient fondé des hôpitaux, des entreprises industrielles et commerciales dès l'époque de la Nahda.

## **II VERSETS ANTICHRÉTIENS ET PERSECUTIONS**

Cependant, le Coran contient également des versets d'une rare violence envers les non-musulmans. Aussi, en pratiquant la violence, certains musulmans croient agir selon les préceptes de leur religion. Au sein même du sunnisme s'opposent les tenants d'une lecture « modérée » du Coran et les fondamentalistes qui veulent imposer un retour à l'islam des origines, rejetant la tradition élaborée au cours des siècles qui a, selon eux, dégradé l'islam. On assiste là à une lutte sans merci pour la définition et la représentation de l'orthodoxie sunnite. Et au sein même du fondamentalisme islamique existent de fortes divisions. Ainsi, Al-Qaïda et l'État islamique sont devenus ennemis irréconciliables à cause de divergences stratégiques sur la manière de répandre l'islam dans le monde. Voici les versets les plus instrumentalisés dans les pays musulmans et en Occident actuellement.

XXX 16 ; « Quant à ceux qui auront traité de mensonges nos versets, ceux-là seront emmenés au châtement »

48, 4 ; « Lorsque vous rencontrez ceux qui ont mécru frappez-les au cou ; puis quand vous les avez dominés, enchaînez-les solidement. Ensuite soit la libération gratuite, soit la rançon...



Ceux qui seront tués dans le chemin d'Allah, Il ne rendra jamais vaines leurs actions

Les versets suivants s'appliquent aux « Gens du Livre » et, lus au premier degré, ils conduisent les fidèles à la guerre civile contre les « autres » alors qu'ils ont été déclarés conjoncturels par les premiers commentateurs musulmans, en rapport avec des événements de la biographie du Prophète sans qu'ils aient une portée ni universelle ni éternelle.

III, 27 « Ne prenez point pour protecteurs les infidèles à moins que vous n'y soyez contraints par la crainte »

III, 78 « Celui qui pratiquera un autre culte que l'islam... sera au nombre des réprouvés »

III, 113 « O Croyants ne formez de liaisons intimes qu'entre vous. Les incrédules s'efforceraient de vous corrompre. Ils veulent votre perte ».

IV ? 49 « Dieu les a maudits à cause de leur perfidie. Parmi eux, il n'y a qu'un petit nombre de croyants »

IV, 89 « Ne prenez pas d'alliés parmi les polythéistes (« kafiroun ») »

V, 51 « Ne prenez pas pour amis les Juifs et les Chrétiens »

V, 76 « Ceux qui disent que le Messie, fils de Marie, est Dieu, profèrent un blasphème... Les réprouvés n'auront plus de secours à attendre »

V, 77 « Ceux qui soutiennent la trinité de Dieu sont blasphémateurs. Il n'y a qu'un seul Dieu... Un supplice douloureux sera le prix de leur impiété »

IX 5 « Tuez les polythéistes partout où vous les trouverez ; capturez-les, assiégez-les, dressez-leur des embuscades ; mais s'ils se repentent, laissez-les libres »

IX, 8 « Quand ils l'emportent sur vous, ils ne respectent à votre égard, ni alliance, ni pacte qui assure la protection »

IX,9 « Ils troquent à vil prix les versets d'Allah »

IX, 18 « Ne peuplent les mosquées d'Allah que ceux qui croient en Allah »

IX 29 « Combattez ceux qui ne croient pas en Dieu, et au Jour dernier ... ceux qui parmi les peuples du Livre ne pratiquent pas la vraie religion. Combattez-les jusqu'à ce qu'ils payent le tribut en signe de soumission »

IX, 30 « Les Chrétiens disent : le Christ est fils de Dieu ; qu'Allah les anéantisse. Ils ont pris leurs moines ainsi que Jésus fils de Marie comme seigneurs en dehors d'Allah »

XLVII, 4 « Si vous rencontrez des infidèles, combattez-les jusqu'à ce que vous en ayez fait un grand carnage ; chargez de chaînes les captifs »

XXX 16 ; « Quant à ceux qui auront traité de mensonges nos versets, ceux-là seront emmenés au châtement »

XLVII, 35 « Ne faites pas appel à la paix lorsque vous êtes les plus forts »

XLVIII 4 ; « Lorsque vous rencontrez ceux qui ont mécru frappez-les au cou ; puis quand vous les avez dominés, enchaînez-les solidement. Ensuite soit la libération gratuite, soit la rançon... Ceux qui seront tués dans le chemin d'Allah, Il ne rendra jamais vaines leurs actions »

LIX, 3 « Si le Ciel n'avait écrit leur exil, il les aurait exterminés ; mais le supplice du feu les attend dans l'autre monde »

LIX, 4 « Leur désastre est la punition du schisme qu'ils ont fait avec Dieu et le Prophète. Le Seigneur punit sévèrement ceux qui s'écartent de Sa religion »

Dans ces versets, le mot arabe « KUFRA » désigne le péché de refuser l'islam en demeurant « hérétique », voire « païen ». « kafir » qui a évolué en « cafard » lorsqu'il fut adopté en français au XVIIe siècle ou en « Cafre » pour désigner les Africains noirs non-musulmans.

Le Pr. Sami A. Al-Deeb Abu Sahlieh, professeur émérite de l'Institut de Droit comparé de Lausanne dans son ouvrage *Les Musulmans face aux droits de l'homme* (Bochum, Editions Winkler, 1994), devenu une référence internationale, avait souligné les nombreux manquements aux droits de l'homme contenus dans la Charia ; d'abord dans la non-égalité entre citoyens musulmans et non-musulmans dans un Etat musulman, les premiers étant seuls sélectionnés pour occuper les postes dirigeants dans les domaines exécutif, législatif et judiciaire ; le statut personnel ne permet pas non plus à un non-musulman d'épouser une musulmane ni à un musulman de changer de religion, l'apostasie étant punie de mort selon la Charia. De même, les droits de la femme ne sont pas égaux à ceux de l'homme, la répudiation unilatérale étant réservée au mari ; les filles ne touchent de l'héritage de leurs parents qu'une demi-part et les fils une part entière ; au tribunal, le témoignage de deux femmes est exigé pour contester celui d'un homme seul. En fait, le Coran rappelle des rites antéislamiques en citant les trois déesses, filles d'Allah, dont l'une était la déesse favorite de la tribu des Qoréïchites, celle du Prophète ou la lapidation de Satan conservée dans le rituel du pèlerinage. Enfin, le refus de la circoncision passe aujourd'hui comme une preuve d'athéisme, alors qu'elle a été empruntée au judaïsme. Les conservateurs instrumentalisent des versets cités plus haut. Dans cette même veine, le Cheikh Ibn Baz d'Arabie Saoudite accusa le Président Bourguiba d'impiété parce qu'il avait imposé l'égalité entre hommes et femmes et interdit la polygamie.

## Mesures antichrétiennes

Mohamed à Médine est menacé par les tribus arabes qui razzient les caravanes, aussi des versets font allusion à la dérive verbale envers les chrétiens ; ce sont des versets dits conjoncturels qui ne s'appliquent qu'à une période de la Révélation et que les radicaux vont institutionnaliser en versets à charge pérenne :

V 17 « Les chrétiens ont oublié une partie de leur alliance. La haine et l'hostilité se sont établies parmi eux jusqu'au jour de la résurrection »

IX 34-35 « Beaucoup de pontifes, et de moines dévorent le bien des gens sans le dépenser pour la cause de Dieu... Un jour on chauffera cet or au feu de l'Enfer ; on le leur appliquera sur le front, sur les côtes et sur le dos en disant : « le voici, votre trésor, jouissez maintenant du fruit de vos économies ».

Sous les Omeyyades, le calife Omar II édicta des mesures restrictives dans le domaine de l'habillement ; on imposa aux chrétiens le port d'une ceinture brune, bleue pour les mazdéens, jaune pour les juifs. Sous les Abbassides, le calife Al Mahdi fit détruire les églises d'Alep et imposa à la tribu arabe chrétienne des Banou Tannoukh une conversion immédiate à l'islam ; le calife Al Mutawwakil (847-861) renvoya tous les fonctionnaires chrétiens qui ne se convertissaient pas ; au Xe siècle, les chrétiens se virent interdire toute cérémonie d'enterrement. En fait, la manière dont les minoritaires non musulmans doivent être considérés par le Pouvoir musulman, découle de l'ouvrage du jurisconsulte Aboul Hassan Al Mawardi Les Etats gouvernementaux (X e siècle) qui prescrit six obligations dont la violation entraînerait la peine de mort et qui concernent le respect du Coran, du Prophète, du culte islamique, de la femme musulmane avec laquelle il ne peut être contracté de mariage, de la foi, de la vie et des biens des musulmans et de la loyauté, en cas de guerre, avec l'Etat musulman ; on comprend mieux en lisant Mawardi que ces interdictions sont toujours valables, valorisées et utilisées, souvent faussement hélas, pour se débarrasser d'un voisin, d'un concurrent, d'un collègue non-musulman. Sous les Ottomans, les églises devaient être dissimulées aux regards ( cf. les anciennes églises de Macédoine) et les cloches des églises étaient interdites ; les chrétiens étaient privés du droit de propriété terrienne, urbaine et commerciale ; le Pr Antoine Fattal dans son Statut légal aux non-musulmans en Pays d'Islam (Faculté de Droit de Paris 1947) cite une fatwa (édit religieux) encore en usage en 1952 stipulant que : « Les dhimmis non-musulmans) n'ont pas le droit de porter des chaussures à lacets et les chaussures doivent être de mauvaise qualité et de couleur déplaisante » . Il était interdit aux chrétiens de monter à cheval, mais ils pouvaient utiliser des mules ou des ânes dont ils devaient descendre chaque fois qu'ils croisaient un musulman ; on comprend bien que lorsque l'Empire ottoman, sous la pression européenne, promulgua les Tanzimat en 1856, nouvelles lois qui imposaient l'égalité entre non-musulmans et musulmans, des troubles graves éclateront. A Damas et au Mont Liban des massacres de chrétiens entraîneront l'intervention franco-européenne de 1860 ; tant qu'au génocide arménien qui se déroulera de 1890 à 1918 dans toute la Turquie, il est décrit comme une conséquence de cet effort d'égalisation devant la loi.

Au XXI e siècle, l'inégalité dure toujours si l'on prend l'exemple de la situation des édifices religieux dans les différents pays ; l'Arabie Saoudite, le Qatar, le Yémen interdisent la construction d'églises. Les chrétiens ne sont pas considérés comme citoyens au Koweït, dans les Etats du Golfe, en Oman, En Egypte, Syrie, Irak, Jordanie, Turquie, Iran, leur présence est

Ce que les musulmans pensent des chrétiens : opinions diversifiées.

[Christian Lochon]

légale, mais tout prosélytisme envers les musulmans est interdit ; selon les pays, il est plus ou moins difficile d'obtenir le droit de bâtir de nouvelles églises. En Palestine, 2% de chrétiens sur 4 millions d'habitants tentent de survivre ; à Gaza, la propagande islamiste du Hamas rend très difficile leur situation

La Déclaration universelle des droits de l'homme ( dont un des auteurs fut Charles Malek, Libanais protestant) établit l'égalité des hommes et des femmes, la liberté de pensée, de croyance, de changer de religion, ce qui n'est pas acceptable pour les Wahhabites d'Arabie Saoudite ; ils ont donc rédigé une Déclaration islamique des droits de l'homme (1979) qui reprend les alinéas de la Déclaration onusienne mais en ajoutant « sauf si cela contredit la Loi musulmane », la charia ; ainsi ont-ils escamoté droits de l'homme et droits de la femme. Jusqu'à quand ? Et c'est pourquoi les demandes des partisans des « Printemps arabes » qui avaient tant apporté d'espoir aux jeunes générations ont été escamotées au nom de la Charia !

## Christian Lochon

Articles déjà publiés dans les **Bulletins de l'Oeuvre d'Orient Nos 787, 788, 789 en 2017**

**le dernier ouvrage de Christian Lochon :*Chrétiens du Proche-Orient, grandeur et malheurs*, 155 p., 2016, Librairie d'Amérique et d'Orient, Jean Maisonneuve.**